



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2018

JCT/IC/NL – N° VILLE_2018DL021

Date de convocation : 31 janvier 2018

Affichage du compte-rendu : 15 février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : PERSONNEL MUNICIPAL - Création d'emplois d'accroissement temporaire d'activité

L'an deux mille dix huit, le huit février à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Danièle POTIRON, Martine BONNAUD, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Eddie BREVALLE, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Joël CAS, Annie BERTON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI

Excusés / pouvoirs : Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Muriel PEILLON (donne pouvoir à Sylviane STRETTI), Eliane LEON (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Céline BARIOZ (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Philippe COLSON (donne pouvoir à Thierry BUTIN)

Excusés / absents : Souade KACI, Lilian MORINON

Secrétaire de séance : Eric MAILLET

Rapporteur : Véronique GIROMAGNY

Dans le cadre de sa politique à destination des jeunes, la ville de Corbas souhaite renouveler les chantiers jeunes « première expérience » sur le territoire communal en 2018. Ce type de chantier représente un outil pertinent et efficace, en faveur de l'action éducative des jeunes Corbasiens, âgés de 16 à 18 ans.

En effet, ce dispositif propose aux jeunes de la commune d'accéder à une première expérience professionnelle et de s'inscrire dans une dynamique d'autonomie. Il permet également une certaine éducation à la citoyenneté, à la découverte et à l'appropriation de

leur commune et à la mise en valeur du patrimoine collectif.

Ces chantiers s'effectuent en collaboration et sous le contrôle des services municipaux, et consistent à la réalisation des petits travaux dans la commune.

Ainsi, en concertation avec la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports et le centre technique Henri Arnaud, trois semaines de chantiers jeunes pourront être organisées, entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2018, afin de réaliser des travaux de peinture et de petite maintenance des bâtiments.

En conséquence, en application de l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la collectivité propose de créer des emplois d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **CRÉE** à compter du 1^{er} avril jusqu'au 31 décembre 2018, 8 emplois d'accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps non complet, 20 heures hebdomadaires ;
- **DIT** que la rémunération horaire sera calculée en référence au 1^{er} échelon de l'échelle C1 ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les contrats de travail à durée déterminée correspondants ;
- **IMPUTE** la dépense relative à la rémunération au chapitre 012 fonction 422 compte 64131 du budget.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Claude TALBOT.